

CHALAIS

Infos



BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

N° 4 - MARS 2006 / LÉGISLATURE 2005-2008

ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Chalais est convoquée, à la Salle polyvalente de Chalais, le

lundi 20 mars 2006 à 20 h

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 14 juin 2005
2. Comptes de l'exercice 2005
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
3. Budget 2006
 - Présentation
 - Approbation
4. Constitution d'un droit de superficie (DSDP) en faveur de la SNC Salamin & Cie
5. Autorisation de principe de vendre des terrains bourgeoisiaux
6. Agrégations bourgeoisiales
7. Divers

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants.

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

Jusqu'à cette année, cette assemblée bourgeoisiale était convoquée en juin, le lendemain de l'assemblée primaire communale. La nouvelle loi sur les Communes et les Bourgeoisies nous impose de changer cette pratique, dès lors que les comptes et le budget de la Bourgeoisie sont présentés lors de la même séance.

**SONT DONC CONVOQUÉS À CETTE ASSEMBLÉE
UNIQUEMENT LES BOURGEOIS ET BOURGEOISES**

TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS - VERCORIN SA

Les actionnaires de la société du téléphérique Chalais - Vercorin SA
sont invités à participer
à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera
lundi 15 mai 2006 à 20 h à la Maison bourgeoisiale de Chalais.

AUJOURD'HUI, POUR DEMAIN.



Alain Perruchoud

Notre village touristique de Vercorin tire l'essentiel de son revenu du tourisme et en particulier, du tourisme hivernal. De nombreux investisseurs, étrangers pour la plupart, ont, depuis des années, participé à l'extension de notre village et à la prospérité de l'économie communale.

Si ces gens ont choisi Vercorin, c'est certainement qu'il ont été charmés par le cadre idyllique de cet endroit, qu'ils ont été séduits par le cachet typique et très bien préservé du vieux village et qu'ils y ont trouvé un havre de paix et de tranquillité pour passer de belles vacances ensoleillées.

Ces atouts sont évidemment importants mais ne suffisent pas à eux seuls à attirer une clientèle touristique. Sans infrastructure de loisirs, sans offre touristique, le plus beau des villages valaisans n'aurait aucune chance de survivre. A ce titre, les remontées mécaniques jouent un très grand rôle dans le développement du potentiel touristique. A Vercorin, nous avons eu de la chance de pouvoir compter sur l'esprit d'entreprise de quelques pionniers qui ont commencé par implanter un ou deux téléskis et qui ont poursuivi, non sans heurts, dans leur entreprise, pour construire les installations de remontées mécaniques que nous connaissons aujourd'hui.

Or, aujourd'hui, la société de la Télécabine Vercorin SA est face à un tournant important. L'installation de base montre de sérieux signes de fatigue et ne répond plus aux critères de débit et de confort en vigueur dans le milieu. L'enneigement naturel est chaque année plus incertain, rendant aléatoire l'ouverture du haut des pistes et par conséquent celle du restaurant d'altitude. Le restaurant n'est pas relié au réseau d'eau potable, ce qui complique passablement son exploitation. La liaison avec Grimentz, pour des raisons écologiques, est reportée aux calendes grecques. De toute évidence, la survie de la société dépend de sa capacité à investir, à moderniser son installation de base, à garantir l'en-

neigement de la partie supérieure et à approvisionner en eau son restaurant d'altitude.

Pour faire face à cette situation et rester crédible auprès des banques, la société de la Télécabine Vercorin SA a pris la décision d'augmenter son capital et de l'ouvrir au public, opération qui va s'opérer en deux temps. La Commune de Chalais détient aujourd'hui 60 actions, soit le 6% du capital social. Elle est sollicitée pour participer à l'augmentation du capital dans cette première phase qui est réservée aux seuls actionnaires de la société.

Quelle attitude doit-on adopter? Est-ce le rôle de la Commune de participer fortement au capital social d'une société de remontées mécaniques à caractère essentiellement privé?

Paradoxalement, pour répondre à ces questions, il faut s'en poser d'autres. Peut-on prendre le risque de ne plus offrir un domaine skiable à Vercorin? Peut-on prendre le risque de voir disparaître l'infrastructure empruntée par la majorité des visiteurs du vallon de Réchy? Peut-on prendre le risque de condamner la Forêt de l'Aventure? Peut-on prendre le risque de décevoir tous les propriétaires de résidences secondaires qui ont misé aussi sur notre offre touristique?

Répondre à ces questions par l'affirmative revient, tout simplement, à asphyxier l'économie locale et à anéantir tous les efforts qui



L'enneigement artificiel permet d'économiser de nombreuses heures de machine

Le Crêt-du-Midi souffre régulièrement du manque de neige.



ont été consentis, de longues années durant, par les entrepreneurs, les commerçants, les hôteliers et les autorités. Dire non, c'est aussi prendre le risque de priver la Commune de revenus appréciables, provenant de la fiscalité des résidences secondaires. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal s'est déclaré favorable à une augmentation de la participation communale au capital de la société Télécabine Vercorin SA.

Notre oui, cependant, n'est pas sans réserve et nous avons voulu nous assurer que notre participation allait servir les investissements souhaités. Une convention est en cours avec la Télécabine afin qu'elle nous donne toutes les garanties pour que les investissements prioritaires de la société se réalisent sur ces deux projets essentiels que sont l'alimentation en eau potable du restaurant et l'enneigement artificiel du domaine skiable supérieur.

Ces deux améliorations contribueront à augmenter, fortement et de manière durable, la rentabilité des remontées mécaniques. Dès lors, il n'est pas exclu que de nouveaux investisseurs s'intéresseront à financer le renouvellement des installations, autre investissement indispensable à court terme.

L'approvisionnement du restaurant en eau potable et l'enneigement artificiel du domaine skiable supérieur ont fait l'objet d'une étude par un bureau d'ingénieur qui a évalué trois variantes techniques différentes. Le coût de la variante la meilleur marché qui consiste à

poser deux conduites entre la station de traitement des Planards et le Crêt-du-Midi, s'élève à env. 1 Mio de francs. La part imputable à l'approvisionnement en eau potable est évaluée à 250'000 francs.

Fort de ces considérations et pour tenir compte de ce dernier élément, le Conseil communal a décidé de souscrire à l'augmentation du capital actions pour un montant de 250'000.- francs. En outre, il a été prévu dans la convention précitée que la Commune bénéficierait d'un droit d'usage sur la nouvelle conduite d'eau potable ainsi que sur les conduites d'eau brute.

De plus, un partenariat est à l'étude pour renforcer les prestations de la télécabine en faveur des écoliers, du bus navette et d'autres offres touristiques de même type en compensation des taxes d'utilisation de l'eau pour l'enneigement artificiel. La Société de la télécabine s'est en outre engagée à offrir un accès gratuit à ses installations pour les sorties officielles des écoles primaires et enfantines de Chalais et de Vercorin.

La télécabine Vercorin - Crêt-du-Midi est une infrastructure essentielle au maintien et au développement du tissu économique local. La Commune a le devoir de prêter main forte à cette société, dont la pérennité aura une grande influence sur l'avenir même de notre village touristique.

Alain Perruchoud, président

PROCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU MARDI 14 JUIN 2005

M. Alain PERRUCHOUD, président, salue les participant-e-s et leur souhaite la bienvenue.

Le décompte dénombre 45 personnes présentes à cette assemblée bourgeoisiale.

Le président donne connaissance des nouvelles dispositions légales qui prévoient la nomination d'un réviseur qualifié, qui aurait déjà dû être nommé dans une assemblée particulière en décembre 2004 et la présentation du budget et des comptes, avant la fin février.

La convocation a été portée à la connaissance des citoyen-ne-s par l'intermédiaire du Bulletin Officiel et du CHALAIS-Infos N° 2 - Juin 2005.

1. **Approbaton du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 22 juin 2004**
2. **Nomination du réviseur qualifié** (Art. 83^{alinéa 2} LCo)
3. **Nomination de la Commission bourgeoisiale** (Art. 51 LCo)
4. **Constitution d'un droit de superficie (DSDP) en faveur de M. Jean-Elie SALAMIN**
5. **Comptes de l'exercice 2004**
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbaton
6. **Budget 2005**
7. **Agrégations bourgeoisiales**
8. **Divers**

Avant de débiter la partie officielle, MM. Jacques et Henri ZUBER sont nommés en qualité de scrutateurs.

1. APPROBATON DU PROCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 22 JUIN 2004

Le protocole a été publié intégralement dans le dernier CHALAIS-Infos et sa lecture n'est pas demandée.

Il est accepté sans modification.

2. NOMINATION DU RÉVISEUR QUALIFIÉ

Sur proposition du Conseil communal, M. Jean-Pierre CHEVALLEY est nommé réviseur qualifié.

3. NOMINATION DE LA COMMISSION BOURGEOISIALE

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée nomme les membres de la Commission bourgeoisiale:

- M. Claude-Alain ART
- M. Freddy DEVANTHERY
- M. Serge GAUDIN
- M. Fabien PERRUCHOUD
- Mme Martine PETOUD

Les membres de cette commission sont chargés de défendre les intérêts de la Bourgeoisie, tout spécialement lorsque ceux-ci diffèrent des intérêts communaux.

4. CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE EN FAVEUR DE M. JEAN-ELIE SALAMIN

Sur demande de M. Jean-Elie SALAMIN, la Bourgeoisie constitue un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 5664 (pré de 2532 m², Zittes-Lots-Bourgeoisiaux) pour une durée de 50 ans, au prix annuel de Fr. 1,90 le m².

Cette surface est située devant la ferme de Daval et directement à côté de l'entreprise HZ Mécanique.

Ce nouveau droit de superficie annule et remplace le droit de superficie octroyé à feu Georges SALAMIN par l'Assemblée bourgeoisiale du 18 juin 2000 sur les parcelles N° 253 et 257 pour une surface de 2416 m².

Au vote, l'assemblée approuve, à l'unanimité, cette constitution d'un droit de superficie.

5. COMPTES DE L'EXERCICE 2005

Dans son rapport préliminaire, le président donne connaissance de la nouvelle organisation mise sur pied en ce début de législature.

M. Alain ZAPPELLAZ est délégué au Comité du Triage du Vallon.

Mme Elisabeth PERRUCHOUD gère les bâtiments.

M. Johnny PETOUD est représentant au Conseil de la Fondation Clémentine et Maurice ANTILLE.

M. Cédric RUDAZ s'occupe de la construction et de l'entretien des routes.

L'alimentation en électricité de la cabane de Lardebran a été réalisée durant cette année 2004.

Le Conseil a effectué une visite de tous les bâtiments bourgeoisiaux, dans l'optique de mieux gérer ce patrimoine.

Les contrats de location de la colonie de Sigeroulaz et de la buvette «L'Etable» sont en cours de renouvellement; de même, la situation des surfaces mises à disposition de la Forêt de l'Aventure, gratuitement durant 3 ans, doit faire l'objet d'une nouvelle décision.

Mme Elisabeth PERRUCHOUD présente de manière succincte le projet de rénovation de Santa Maria présenté par 3 jeunes qui proposent un usage étendu de cette cabane et qui a été préféré à une proposition plus privée d'une famille de Vercorin.

M. Alain ZAPPELLAZ présente brièvement les soucis du Triage du Vallon. Celui-ci doit faire face aux restrictions des subventions fédérales et prévoir une économie de moyens par une centralisation des activités, ainsi qu'une diversification des travaux pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Les comptes 2004 présentent une marge d'autofinancement de Fr. 90'349,85 pour un bénéfice net de Fr. 849,85.



L'Espace Bozon, idyllique, même en hiver...

L'endettement bourgeoisial est actuellement de Fr. 1'067'093.-.

M. Alain PERRUCHOUD détaille les différences importantes de ces comptes, notamment la disparition du poste d'officier d'état civil, regroupé à Sierre, la réduction des dépenses d'entretien des bâtiments de Sigeroulaz et la diminution importante de l'entretien des forêts.

Après la lecture du rapport de vérification par M. Jean-Pierre CHEVALLEY, réviseur qualifié, l'assemblée approuve les comptes 2004, à l'unanimité.

6. BUDGET 2005

Le budget 2005 est largement similaire aux comptes 2004 et n'appelle aucun commentaire particulier.

Le résultat annuel devrait être parfaitement équilibré et le bénéfice net devrait atteindre Fr. 100.- pour une marge d'autofinancement de Fr. 79'700.-.

Au vote, l'Assemblée approuve ce budget 2005, à l'unanimité.

7. AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES

Le président présente les 5 familles candidates, soit 16 nouveaux bourgeois et bourgeois: Armelle, Marc et Nancy BORLOZ, Marie-Thérèse et Samuel BACHMANN, Véronique, Stéphane, Kathleen et Coralie BAGNOUD, Elisabeth, Daniel, Mélina et Killian DUAY, Barbara, Jérémy et Michaël POINTET.

Il n'y a aucune objection de l'assistance et à l'unanimité, ces candidatures sont acceptées.

Le président demande aux candidates et candidats de rejoindre la salle. Ils sont accueillis sous les acclamations de l'assemblée.

8. DIVERS

M. Clément PERRUCHOUD demande les avantages que peuvent retirer les nouveaux bourgeois.

Le président signale tout d'abord la participation à l'assemblée annuelle avec la traditionnelle raclette, la réduction de prix pour l'abonnement de la saison d'hiver auprès de la Société de la Télécabine de Vercorin SA et les bourses de la Fondation Clémentine & Maurice ANTILLE.

M. Clément PERRUCHOUD signale un défaut d'entretien des forêts.

Le président confirme que ces travaux de nettoyage sont extrêmement onéreux et, vu la diminution des subsides, ils doivent être progressivement abandonnés au profit d'autres activités plus rentables, mais qui assurent la survie du triage. Par ailleurs, il ne s'agit que de déchets végétaux de coupe.

M. François MICHLIG s'inquiète des tas de terre déposés sur le terrain qui avait été mis à disposition par la Bourgeoisie à feu Georges SALAMIN et qui avaient causé quelques soucis à l'entreprise voisine (VALPRECISION SA) du fait des poussières soulevées.

Le président précise que le terrain mis à disposition aujourd'hui est plus éloigné et qu'il s'agira plutôt d'un dépôt de machines; il ne devrait donc plus y avoir de problèmes.

A la demande de M. Léo PERRUCHOUD, le président signale que les annonces de naissance et autres modifications d'état civil sont effectuées directement auprès de l'Office de Sierre.

La parole n'est plus demandée et le président conclut en invitant les actionnaires du Téléphérique Chalais-Vercorin SA à participer à la prochaine assemblée générale ordinaire, le jeudi 16 juin 2005 à 20 h 30 à la Maison bourgeoisiale de Vercorin.

Il présente ses meilleurs souhaits pour les vacances à venir et clôt l'assemblée à 20 h 45.

Le président: Alain PERRUCHOUD

Le secrétaire: François ZUBER

RÉVISION DE LA LOI SUR LA NATIONALITÉ

Le 1^{er} janvier 2006, la modification de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse est entrée en vigueur.

Du point de vue de l'état civil, deux modifications sont à signaler. D'une part, les enfants de père suisse nés hors mariage acquerront automatiquement la nationalité suisse par l'établissement du rapport de filiation avec le père. D'autre part, la distinction entre «Suisseuses par filiation, adoption ou naturalisation» et «Suisseuses par mariage» sera dorénavant supprimée. Ainsi, l'enfant né durant le mariage de son père étranger et de sa mère suisse par mariage obtiendra désormais la nationalité suisse dès la naissance.

Du point de vue de la Bourgeoisie, l'assemblée primaire bourgeoise demeure compétente pour octroyer un droit de cité. Toutefois, seul un émolument limité à la couverture des frais pourra être perçu dès le 1^{er} janvier 2006.

Dans le droit valaisan actuel, le candidat à la naturalisation ordinaire doit obtenir obligatoirement une promesse de bourgeoisie, taxée de manière variable et souvent élevée par les Bourgeoisies. Plusieurs interventions ont eu lieu ces dernières années visant à

transférer à la Commune la compétence de l'octroi du droit de cité, ceci pour séparer la question de la nationalité suisse de celle de l'acquisition d'une bourgeoisie. Ainsi, la taxe d'agrégation ne serait plus un obstacle à la naturalisation. La Fédération valaisanne des bourgeoisies s'est prononcée en faveur de ce transfert de compétence et une procédure de révision du droit cantonal en la matière est actuellement en cours.

Si cette procédure aboutit, le droit de cité, soumis à un émolument administratif, serait octroyé par la Commune tandis que le droit de bourgeoisie, soumis à la taxe d'agrégation, serait octroyé par la Bourgeoisie, uniquement aux Confédérés. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de ces modifications législatives, la majorité des bourgeoisies suspend toutes nouvelles agrégations de personnes étrangères et invite l'Etat du Valais à mettre tout en oeuvre pour accélérer le processus de révision du droit cantonal.

Le Conseil bourgeoisial de Chalais adhère à la position de la majorité des bourgeoisies et a décidé de ne proposer à l'assemblée primaire que les demandes d'agrégation émanant de Confédérés.

AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES

M. Vito DEVANTHERY et ses enfants

M. Pierre-Maurice BARRAS et ses enfants

Mme et M. Marlène et Dominique Baladier et leurs enfants

POLITIQUE DE VENTE ET D'ACQUISITION DE TERRAINS

La Bourgeoisie est propriétaire de nombreux terrains dans la zone des Zittes à l'est de Chalais. La majorité de ces terrains est maintenant occupée par des entreprises dont certaines sont installées là depuis de nombreuses années. Ces terrains, mis en location, rapportent annuellement à la Bourgeoisie, une somme d'environ 65'000 francs.

Si cette formule de location est intéressante pour la Bourgeoisie, il n'en va pas de même pour certaines entreprises. Le fait d'être locataire engendre des inconvénients, en particulier, lors du rachat d'une entreprise, car les droits de superficies sont, en principe, limités à 50 ans. Certains d'entre eux arriveront à échéance d'ici quelques années déjà. A quelles conditions ces droits de retour seront-ils négociés? Quelle certitude l'entreprise a-t-elle de pouvoir poursuivre son activité? Tout n'est pas réglé dans nos contrats et une large appréciation laissée aux autorités en place, crée une situation peu rassurante pour les entrepreneurs.

En conséquence, le Conseil bourgeoisial, propose à l'assemblée d'accepter le principe

de vendre certains terrains qui sont stratégiques pour garantir l'implantation, le développement ou la pérennité d'une entreprise.

En contrepartie, il propose de constituer, avec le produit de ces ventes, un fonds destiné à l'acquisition de nouveaux terrains en zone industrielle.

Ces acquisitions se feront au gré des opportunités dans le but de maintenir la valeur du patrimoine immobilier de la Bourgeoisie. Cette politique permettra à la Bourgeoisie de disposer de nouveaux terrains et ainsi de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises qui n'auraient pas les moyens financiers d'acquiescer la surface nécessaire à leur construction.

LA QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Etant entendu que l'Assemblée primaire bourgeoise resterait souveraine pour décider des cas concrets, acceptez-vous que le Conseil bourgeoisial puisse négocier la vente de certains terrains bourgeoisiaux?



La zone industrielle des Zittes, siège de plusieurs nouvelles constructions.

COMPTES BOURGEOISIAUX - EXERCICE 2005

La Bourgeoisie de Chalais boucle son exercice 2005 avec une marge d'autofinancement de 79'855 francs. Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 74'000 francs et les recettes 153'856 francs.

Au chapitre des dépenses, il faut relever les variations suivantes par rapport au budget:

- L'augmentation des charges de la Maison bourgeoisiale de Chalais est due au remplacement du chauffe-eau.
- Des réparations urgentes, ainsi que le remplacement du lave-vaisselle de la colonie sont venus gonfler le poste concernant les bâtiments de Sigeroulaz.
- Des mesures urgentes ont dû être prises dans le cadre de l'entretien des forêts. Ces mesures ont aussi une répercussion sur les recettes.
- Les frais administratifs n'ont pas subi d'augmentation, car l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les administrations publiques a été reportée en 2006.

Les recettes, quant à elles, ont été influencées par les éléments suivants:

- Le loyer escompté pour l'antenne de Sunrise à Crouja n'a pas été encaissé. Le projet se réalisera en 2006.

- Il était prévu dans le contrat que les conditions de location de la buvette et du dortoir de l'Etable changent après un certain nombre d'années d'exploitation. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2005, le loyer de ces deux unités est dépendant du chiffre d'affaires réalisé, ce qui explique l'augmentation enregistrée. En revanche, nous devons constater une baisse au niveau de la location de la colonie de Sigeroulaz.
- Nous avons eu l'opportunité de vendre plus de bois que prévu et les mesures sylvicoles urgentes ont nettement accentué cette tendance.
- La participation de la Bourgeoisie au paiement du garde forestier dépend des subventions accordées pour les travaux engagés. Cette année, la grande majorité des travaux ont été subventionnés.

Les amortissements ont été réalisés conformément au budget. La réduction de 10'000.- francs par rapport aux comptes 2004 provient du fait que les locaux du triage forestier ont été complètement amortis lors de l'exercice précédent.

BUDGET BOURGEOISIAL - EXERCICE 2006

Le budget 2006 de la Bourgeoisie est pratiquement identique à celui de l'exercice précédent. A noter, au chapitre des dépenses, qu'un montant encore important est consacré à l'entretien des bâtiments de Sigeroulaz. En revanche, au chapitre des recettes, le poste concernant ces mêmes bâtiments a été corrigé sur la base des comptes 2005. Les recettes provenant des ventes de bois et des mesures sylvicoles ont été, comme d'habitude, calculées avec prudence. Les amortis-

sements, quant à eux, ont été quelque peu réduits, car les bâtiments de Sigeroulaz sont maintenant complètement amortis.

En résumé, le budget prévoit des dépenses pour 71'600 francs, des recettes pour 144'100 francs et donc une marge d'autofinancement de 72'500 francs. Compte tenu des amortissements ordinaires de 70'500 francs, l'exercice 2006 devrait se boucler avec un bénéfice de 2'000 francs.

COMPTES DE LA BOURGEOISIE

BOURGEOISIE DE CHALAIS	COMPTES 2004	BUDGET 2005	COMPTES 2005	BUDGET 2006
CHARGES DE PERSONNEL				
3000 Conciergerie de la maison bourgeoisiale	5'642.25	6'000.00	6'278.45	6'000.00
3030 Charges sociales	703.00	800.00	688.95	800.00
	6'345.25	6'800.00	6'967.40	6'800.00
BIENS ET SERVICES				
3140 Charges des immeubles	1'384.00	2'500.00	2'200.75	2'500.00
3141 Charges maison bourgeoisiale de Chalais	6'642.25	6'000.00	7'488.05	7'000.00
3142 Charges maison bourgeoisiale de Vercorin	1'780.80	1'800.00	1'728.90	1'800.00
3150 Charges bâtiments de Sigeroulaz	2'963.65	10'000.00	18'615.15	20'000.00
3160 Entretien et surveillance des forêts	6'579.60	10'000.00	16'484.20	10'000.00
3170 Réceptions	0.00	500.00	468.10	500.00
3175 Vinification	4'000.00	4'500.00	4'500.00	4'500.00
3180 Comptabilité et frais administratifs	5'500.00	6'500.00	5'500.00	6'500.00
3190 Impôts et cotisations	328.95	2'000.00	237.90	2'000.00
	29'179.25	43'800.00	57'223.05	54'800.00
INTÉRÊTS PASSIFS				
3210 Intérêts des dettes	9'871.65	10'000.00	9'810.45	10'000.00
TOTAL DES DÉPENSES	45'396.15	60'600.00	74'000.90	71'600.00
REVENU DES BIENS				
4230 Droits de superficie et locations	58'434.05	68'000.00	60'200.25	66'000.00
4231 Locations maison bourgeoisiale de Chalais	1'280.00	1'000.00	690.00	900.00
4232 Locations maison bourgeoisiale de Vercorin	30'500.00	30'500.00	30'500.00	30'500.00
4233 Locations des bâtiments de Sigeroulaz	22'497.20	21'000.00	32'651.30	30'000.00
4240 Revalorisation des biens expropriés				
	112'711.25	120'500.00	124'041.55	127'400.00
CONTRIBUTIONS				
4310 Agrégation de nouveaux bourgeois	8'500.00	2'800.00	3'500.00	1'400.00
4350 Vente de bois	1'445.50	2'000.00	4'189.95	2'000.00
4351 Vente de vin	8'000.00	9'000.00	9'000.00	9'000.00
4360 Mesures sylvicoles - entretien des forêts	4'908.30	4'000.00	12'634.80	4'000.00
4520 Participation communale au garde forestier	180.95	2'000.00	490.00	300.00
	23'034.75	19'800.00	29'814.75	16'700.00
TOTAL DES RECETTES	135'746.00	140'300.00	153'856.30	144'100.00
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	90'349.85	79'700.00	79'855.40	72'500.00
3300 Amortissements comptables	89'500.00	79'600.00	79'500.00	70'500.00
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	849.85	100.00	355.40	2'000.00
PERTE DE L'EXERCICE				

COMPTES DE LA BOURGEOISIE

BOURGEOISIE DE CHALAIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	2004	2005
DISPONIBLE ET COURT TERME		
1020 Banque Raiffeisen	116'769.00	170'956.00
1050 Débiteurs	18'896.95	22'701.80
1090 Actifs transitoires	6'722.55	7'053.40
	142'388.50	200'711.20
PLACEMENTS ET INVESTISSEMENTS		
1410 Titres	1.00	1.00
1430 Terrains	82'490.00	82'490.00
./. Provision de réadaptation sur terrains	-82'489.00	-82'489.00
1431 Alpagnes et pâturages	479'001.00	479'001.00
./. Provision de réadaptation sur alpagnes	-479'000.00	-479'000.00
1432 Forêts	2'019'118.00	2'010'118.00
./. Provision de réadaptation sur forêts	-1'808'118.00	-1'808'118.00
1433 Maison bourgeoisiale de Chalais	370'000.00	350'000.00
1435 Rénovation maison bourgeoisiale de Vercorin	791'000.00	760'500.00
1436 Bâtiments de Sigeroulaz	238'058.00	218'058.00
./. Provision de réadaptation sur bâtiments Sigeroulaz	-218'058.00	-218'058.00
1440 Mobilier	1.00	1.00
1460 Participation aux locaux du triage forestier	0.00	0.00
	1'392'004.00	1'312'504.00
TOTAL DE L'ACTIF	1'534'392.50	1'513'215.20
PASSIF		
DETTES A COURT TERME		
2090 Passifs transitoires et créanciers	18'481.65	27'448.95
	18'481.65	27'448.95
DETTES A LONG TERME		
2204 Raiffeisen - Emprunt	400'000.00	400'000.00
2450 Prêt communal pour maison bourgeoisiale Vercorin	791'000.00	760'500.00
	1'191'000.00	1'160'500.00
FORTUNE		
2900 Fortune nette au 1er janvier	324'061.00	324'910.85
2901 Variation de fortune	849.85	355.40
	324'910.85	325'266.25
TOTAL DU PASSIF	1'534'392.50	1'513'215.20

AIDE À LA CONSTRUCTION, À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ET L'AMÉLIORATION DE LOGEMENTS

Le Grand Conseil a voté un crédit d'engagement pour poursuivre l'aide cantonale pour la construction et l'accession à la propriété pour les années 2006 à 2008. De leur côté, les Chambres fédérales ont accepté de prolonger les aides pour l'amélioration des logements dans les régions de montagne jusqu'au 1^{er} janvier 2008.

Ces aides financières sont octroyées à des ménages dont le revenu à l'impôt fédéral direct est inférieur à 45'000.- + 2300.- par enfant et la fortune inférieure à 130'000.- + 15'300.- par enfant.

L'Office cantonal du logement à Sion - 027 606 73 50 - est à disposition pour donner aux personnes intéressées tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'obtention de ces aides.



L'aide à la construction, une opportunité pour les locataires à l'année de Vercorin?



Le cheval de Troie de Chalais-Jeunesse; un char imposant et apprécié, réalisé par nos jeunes.

À VICTOR DEVANTHÉRY, ANCIEN PRÉSIDENT

Le 20 février dernier, notre population s'était réunie sous la bannière communale, pour accompagner dans sa dernière demeure, notre ancien président, Victor Devanthéry. Conseiller communal de 1956 à 1960, Victor Devanthéry avait présidé notre collectivité durant 8 ans, de 1961 à 1968.

Victor Devanthéry avait un caractère bien trempé, c'était un homme de tempérament, un homme d'autorité. Et à l'époque, il en fallait de la personnalité pour faire passer ses idées et convaincre un milieu politique composé essentiellement d'hommes. Rappelez-vous, les femmes étaient exclues de ce monde; le droit de vote ne leur a été accordé qu'en 1972 et seulement sur le plan national. La politique se faisait, comme aujourd'hui, après le boulot, mais à la différence d'aujourd'hui, au bistrot. Et cet univers, Victor Devanthéry le connaissait bien. Il l'appréciait et il excellait dans l'art de débattre dans ces ambiances souvent tendues car, en ce temps-là, la fibre partisane vibrat de toute ses forces.



*Victor Devanthéry,
ancien président*

Je n'ai pas connu l'homme politique. En revanche, j'ai eu l'occasion de le fréquenter par la suite et de découvrir le sage qu'il était devenu. Un sage, parfaitement conscient de l'évolution de notre commune et capable d'une fine analyse des problèmes de la société actuelle. J'ai apprécié ces quelques moments d'échange et d'encouragement et c'est ce souvenir-là que je garderai de Victor, avant sa maladie.

Aujourd'hui, Victor Devanthéry a rejoint son épouse, Anna, décédée il y a quelques mois et au nom du Conseil communal et de la collectivité chalaisarde, j'aimerais simplement lui adresser un grand merci. Un grand merci pour cet engagement au service de la société, car présider une commune est une tâche très lourde, exigeante, effectuée le plus souvent au détriment de sa famille, de ses amis et sans forcément beaucoup de reconnaissance.

Alors MERCI Victor et... au revoir !

Alain Perruchoud, président

NONAGÉNAIRES EN 2006

M. Charles SIGGEN, 15 juillet 1916

M. René CHRISTEN, 8 septembre 1916

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Administration communale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter le secrétariat communal.

Pour toutes autres informations, le secrétariat communal est ouvert: tous les matins du lundi au vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous au 027 459 11 11.

Case postale 22
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
Fax 027 459 11 00

chalais@chalais.ch
www.chalais.ch

Déchetteries

Déchetterie de Chalais

M. Emmanuel PERRUCHOU

Déchetterie de Vercorin

M. Jean-Bernard DEVANTHERY

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

	Été	Hiver
	dès le 15 mars	dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h

Pour les personnes sans assistance, le Service des travaux publics se chargera du ramassage, sur demande téléphonique 027 459 11 11.



Le président a souhaité se rendre compte par lui-même des difficultés du déneigement.

Carnaval



2006